

Protéger les consommateurs et défendre la compétitivité des entreprises françaises : la DGCCRF publie son rapport d'activité 2025

10.6.2026 - | DGCCRF

La Direction Générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes (DGCCRF) présente son rapport d'activité pour 2025. A travers ses deux missions historiques, protéger les consommateurs et garantir une concurrence loyale entre les entreprises, la DGCCRF fait face à de nouveaux enjeux. Ce bilan met en lumière une direction qui se transforme et des résultats visibles avec une action plus ciblée, plus répressive à l'égard des pratiques déloyales et tournée vers les nouveaux enjeux en particulier ceux liés au numérique.

« En 2025, la DGCCRF a su adapter son action aux évolutions des comportements des acteurs économiques notamment extra-européens et a démontré toute son efficacité pour protéger nos entreprises. Les suites correctives ou répressives qui ont visé 15 000 entreprises — soit 25 % des acteurs contrôlés — ainsi que la hausse de 150 % du montant des amendes, traduisent une rigueur et une performance dans le ciblage face aux manquements graves. En période de crise comme celle que nous connaissons ces derniers mois, cette fermeté est indispensable : elle permet de dissuader les comportements déloyaux pour préserver les entreprises qui respectent les règles, protéger les consommateurs et garantir la transparence et la stabilité du marché » a déclaré Roland Lescure, ministre de l'Economie, des Finances et de la Souveraineté industrielle, énergétique et numérique.

« Jamais les Français n'ont autant entendu parler de l'action de la DGCCRF qu'en 2025. Et pour cause : jamais ses agents n'ont été autant au cœur de notre vie quotidienne et de celle de nos entreprises. Faire respecter les droits des consommateurs, contrôler les plateformes de e-commerce, protéger les entreprises françaises face à des pratiques concurrentielles déloyales : la DGCCRF a été partout où on avait besoin d'elle. Ce que les chiffres de ce rapport d'activité disent, c'est simple : les règles ne sont pas optionnelles. Ceux qui les respectent méritent d'être protégés. Ceux qui les contournent, sanctionnés. Bravo à nos agents pour leur travail et nous comptons sur vous pour le poursuivre » a déclaré Serge Papin, ministre des Petites et Moyennes entreprises, du Commerce, de l'Artisanat, du Tourisme et du Pouvoir d'achat.

En 2025, la DGCCRF se transforme pour protéger les consommateurs et garantir une concurrence loyale dans un contexte marqué par la montée en puissance du e-commerce et l'émergence de schémas de fraudes de plus en plus complexes.

Afin d'adapter ses méthodes à l'évolution des tendances de consommation et de l'économie, la DGCCRF a mis en œuvre en 2025, son plan stratégique 2025-2028 avec un objectif clair : renforcer l'impact de son action. Parmi les priorités figurent : l'amélioration du ciblage des contrôles, le recours accru aux outils numériques et aux techniques de renseignement au service de l'investigation, le développement de la coopération avec les autorités européennes et l'ensemble des partenaires, qu'ils soient institutionnels ou représentants de la société civile, et enfin la modernisation de son organisation et de ses méthodes de travail.

Des contrôles plus ciblés et plus efficaces

En 2025, les enquêteurs de la DGCCRF ont contrôlé **près de 58 000 établissements et sites Internet**. L'analyse des signalements adressés par les consommateurs, plus de 460 000 cette année[1], conjugué à la veille des enquêteurs sur le terrain, contribue à un ciblage renforcé des contrôles sur les fraudes les plus préjudiciables pour les consommateurs. La part des contrôles donnant lieu à des suites correctives ou répressives poursuit ainsi sa progression et atteint près de 26 %, contre 21 % en 2023.

Pour les infractions les plus graves, la DGCCRF intensifie sa politique répressive. En 2025, le montant cumulé des amendes administratives et des transactions pénales atteint **plus de 200 millions d'euros**, contre 81 millions d'euros en 2023.

Parmi les affaires marquantes de l'année, figurent une sanction **de 41 millions d'euros** infligée à une plateforme d'ultra *fast fashion* pour pratiques commerciales trompeuses et allégations environnementales injustifiées, près de **900 000 euros d'amendes adressées à 4 banques qui entravaient le droit des consommateurs à changer d'assurance emprunteur** ou encore la **condamnation de sociétés exploitant des numéros surtaxés trompeurs**, avec la **confiscation de 2 millions d'euros d'avoirs saisis**.

Protéger les consommateurs dans un contexte de forte évolution de l'offre

Garantir la véracité des promotions, sanctionner les tromperies sur l'origine des produits, lutter contre la vie chère en Outre-Mer : cette année encore, la DGCCRF s'est montrée au rendez-vous pour accompagner les nouvelles pratiques de consommation et protéger les consommateurs.

Plusieurs secteurs sensibles ont fait l'objet d'une vigilance renforcée pour répondre aux attentes des consommateurs, comme le secteur de la santé pour garantir la bonne information des consommateurs sur les prix des consultations ou la loyauté des applications de suivi des règles et de la fertilité. De nouvelles enquêtes ont été lancées, comme le contrôle de l'accessibilité numérique des sites Internet aux personnes en situation de handicap. D'autres ont été reconduites compte-tenu des nombreuses fraudes observées dans certains secteurs, comme la rénovation énergétique ou le dépannage à domicile.

Face à la progression rapide des achats en ligne et au développement des plateformes extra-européennes, la DGCCRF a fait du numérique une priorité d'action. En contrôlant 30 grandes plateformes avec une approche à 360°, les enquêteurs ont triplé le nombre de prélèvements visant à garantir la sécurité des produits vendus en ligne et ont sanctionné des pratiques de *greenwashing* ou des pratiques trompeuses de fausses promotions. Ils se sont assurés de préserver l'équilibre des relations entre ces grandes plateformes et leurs partenaires ou leurs concurrents, comme une grande plateforme de réservation d'hébergements en ligne, qui s'est engagée à faire évoluer ses clauses pour rééquilibrer ses relations commerciales avec les hôteliers à la suite d'une injonction adressée par la DGCCRF.

La sécurité des produits demeure un axe essentiel de l'action de la DGCCRF, dans un contexte marqué par la diversification de l'offre, la mondialisation des échanges et l'évolution rapide des modes de consommation. L'objectif poursuivi est constant : **garantir que les produits de grande consommation mis à disposition des consommateurs ne présentent pas de risques pour leur santé**. En ciblant les produits susceptibles de présenter les dangers les plus graves (cosmétiques, substances chimiques, articles pour enfants, produits électriques), la DGCCRF a retiré

du marché et rappelé plus de 450 références, qui représentent plus de 2 millions d'unités vendues.

Protéger l'économie française des pratiques déloyales dans un contexte mondial conflictuel

Pour assurer le bon fonctionnement concurrentiel des marchés, la DGCCRF veille à la loyauté et à l'équilibre des relations commerciales entre les entreprises. Elle a poursuivi ses enquêtes et réalisé 200 contrôles sur le respect de l'obligation de contractualisation entre le producteur et son premier acheteur, qui contribue à une plus grande sécurité économique des agriculteurs. Dans le cadre des négociations commerciales annuelles entre la grande distribution et ses fournisseurs, elle a analysé plus de 1 400 conventions auprès de 210 fournisseurs. L'année 2025 marque également la poursuite de la lutte contre les pratiques abusives de certaines centrales internationales, avec des procédures de sanction engagées à l'encontre de trois enseignes pour non-respect de la date butoir.

La lutte contre les pratiques anticoncurrentielles, avec un fort accent mis cette année sur la commande publique, a permis d'analyser plus de 5 700 marchés, représentant 41 milliards d'euros. Au cours des trois dernières années, les indices transmis par la DGCCRF ont conduit l'Autorité à infliger un total de 627 millions d'euros d'amende pour 8 dossiers.

En 2026, la DGCCRF poursuit sa mission de protection des consommateurs et de régulation concurrentielle des marchés avec un volet numérique qui se renforce en intégrant notamment les enjeux posés par le développement de l'IA. Elle s'attachera à trouver le point d'équilibre entre les enjeux récurrents de protection des consommateurs et l'évolution des pratiques commerciales induites par les transitions numérique et écologique.

Liens utiles :

- Rapport d'activité 2025 en intégralité

Contacts presse :

Bureau de presse de Bercy : 01 53 18 33 80 - presse.bercy@finances.gouv.fr

Service presse de la DGCCRF : 01 44 97 23 91 - presse@dgccrf.finances.gouv.fr

[1] En hausse de plus de 60 % par rapport à 2023, avec près de 2 millions de signalements depuis 2020.

Retrouvez nos actualités sur le site : <https://presse.economie.gouv.fr/>

<https://presse.economie.gouv.fr/protéger-les-consommateurs-et-defendre-la-compétitivité-des-entreprises-françaises-la-dgccrf-publie-son-rapport-d'activité-2025>